



CTP commun des Finances publiques du Finistère du 9 décembre 2010

Ce comité technique paritaire départemental conjoint se tenait pour la dernière fois sous cette forme, en raison de la création le 17 décembre 2010 de la Direction départementale des finances publiques du Finistère.

La délégation de la CGT était composée de Jacqueline MILIN (TP Saint Renan) et Pascale GUYOMARD (Paierie départementale, Brest) pour la filière gestion publique, et de Christiane CHAMPIED (SIE-SIP Douarnenez), Jean Paul CAM (SIP Brest Rade), Albert CORNIC (SIE Brest Ponant) et Roger HERE (SIP Morlaix) pour la filière fiscale.

L'ordre du jour de la réunion, présidée par M. MONNERIE, était essentiellement consacré à la création de la DDFIP : projet d'ensemble, organigramme, installations immobilières et règles de vie quotidienne.

Les syndicats CGT, SNUI et FO ont lu une déclaration liminaire.

Déclaration liminaire de la CGT

« Monsieur le président

A l'ouverture de ce CTP nous n'insisterons pas outre mesure sur le contexte national, mais nous devons absolument rappeler qu'une loi aussi fondamentale que celle de la réforme des retraites, a été promulguée de nuit, dans l'urgence, tant la colère de la majorité des français est grande. Par millions, pendant des semaines, les salariés en grève et en manifestations, ont exprimé la nécessité du retrait de ce projet de loi injuste et ont combattu pour l'ouverture de véritables négociations avec les organisations syndicales. Une fois de plus, le monde du travail s'est senti méprisé, considéré comme une simple variable technique d'ajustement aux choix politiques. Même promulguée, pour la CGT et les millions de salariés qui se sont mobilisés pendant des mois, cette réforme reste injuste et inefficace. Nous continuons à exiger son abrogation et à porter d'autres orientations pour mieux répondre aux besoins des actuels comme des futurs retraités s'inscrivant dans un tout autre partage des richesses.

Après le vote supprimant le salaire en cas de départ en retraite en cours de mois les sénateurs, continuent dans l'hystérie anti-fonctionnaires en adoptant un amendement prévoyant de supprimer les droits à RTT lorsque ceux ci sont en arrêt maladie.

Dans la fonction publique, depuis la mise en place de la réforme de l'état et de la révision générale des politiques publiques (RGPP) nous ne sommes plus qu'une charge, destinée à être réduite rapidement, par tous moyens, déficit budgétaire oblige.

La RGPP est le fer de lance d'une volonté de régression sociale et les véritables buts recherchés sont la réduction dogmatique des dépenses publiques et l'introduction de la loi du marché et du profit partout.

Notre administration n'échappe pas à la règle et les suppressions d'emplois drastiques vont continuer. Après 2.580 postes supprimés en 2010, c'est 2.667 suppressions d'emplois qui sont annoncées à la DGFIP. Pour 2011 dont 27 pour le Finistère. Notre administration et notre département sont donc à la pointe des suppressions d'emplois qui est le critère prioritaire du chantier de démolition des services publics, et ce n'est pas la publication au J.O. le 16 novembre dernier du décret permettant le licenciement des fonctionnaires qui va rétablir la confiance.

Rapporté aux effectifs, les effets ne peuvent être neutres que ce soit pour l'exercice de nos missions et les droits des agents en matière de règles de gestion... Mais cela vous le savez, il ne pourrait en être autrement pour les agents qui vous alertent depuis plusieurs années.

La réponse à leur préoccupation devenue angoisse quotidienne : des groupes experts métiers GEM dans lesquels les agents pourraient émettre des propositions pour simplifier les processus de travail, bien maigre prise de conscience mais on continue !

Fait plutôt nouveau... les cadres sont très inquiets d'une situation qui atteint des limites insupportables au niveau organisationnel

A l'heure, où tout le démontre, il n'y a jamais eu autant de monde à l'accueil de nos services, au téléphone, où les besoins de présence de la DGFIP sont importants, il serait illusoire de croire que tout continuera à bien se passer, que tout sera fait parfaitement dans les règles de l'art.

Les files d'attente interminables dans les SIP, l'absence de volonté de donner des moyens aux trésoreries de proximité, de satisfaire les besoins des élus suite aux différentes décisions gouvernementales, de donner des moyens aux services pour assurer leur mission d'accueil.

Pour revenir à l'ordre du jour, ce CTPD est convoqué pour examiner un projet déjà bouclé, il n'a donc lieu que parce qu'il constitue une étape obligée du calendrier administratif.

Les personnels des direction sont à leur tour touchés par une réforme qui n'a qu'un but: les fameuses économies d'échelle. Les doublons sont un leurre mais cela ne stoppera pas les coupes claires dans les effectifs. Chacun a bien compris que le pôle des missions transverses sera rapidement au coeur de ces « économies ».

La place des services des ressources humaines est pourtant fondamentale pour l'ensemble des agents.

La mise en place de cette direction unique n'est qu'une étape supplémentaire de la fusion DGI/CP, elle-même mesure phare de la RGPP que nous venons de dénoncer.

C'est pourquoi nous appellerons les agents des Finances Publiques à rester mobilisés et à agir dans la durée et dans l'unité, pour imposer la prise en compte de leurs revendications. »

Discussion

En réponse aux déclarations liminaires, M. MONNERIE a indiqué que le CTP n'avait pas vocation à répondre aux questions relevant du contexte national.

Nous lui avons rétorqué que toutes ces décisions nationales impactaient forcément la vie des agents au quotidien, comme par exemple la fin du paiement du salaire du mois entier pour un départ en retraite en cours de mois, ou encore la réduction des jours de RTT pour cause de maladie, pour ne prendre que les décisions récentes les plus mesquines. Nous lui avons dit qu'il était par conséquent totalement légitime, non seulement de les évoquer en CTP, mais aussi d'en débattre, afin que tous les problèmes posés et les revendications remontent aux différents échelons nationaux.

Suppressions d'emplois

S'agissant du plan de suppressions d'emplois prévus pour le Finistère nous avons demandé la raison pour laquelle le CTP ne s'était pas tenu en décembre à l'instar d'autres départements.

Sans répondre véritablement sur ce point (probablement que la nouvelle direction a répugné à démarrer son existence par des suppressions massives de postes), M. MONNERIE a indiqué que le CTP emplois aurait lieu le 17 ou le 20 janvier 2011. Mlle PEUCAT a précisé qu'une conférence téléphonique aurait lieu avec les chefs de service sur ce dossier emplois dans le courant de la semaine suivante, que les personnels concernés

seraient personnellement avisés, Michel RIOU ajoutant que la division Ressources humaines se déplacerait sur les sites aux fins de demandes de mutation.

Accueil du public

Par ailleurs M. MONNERIE, reconnaissant le problème d'accueil physique et téléphonique des usagers, s'est engagé à tenir un CTP au cours du premier trimestre, probablement en mars, sur le thème de l'accueil du public.

Pour notre part nous avons souhaité que cette question soit traitée le plus tôt possible. En effet, des mesures concrètes, déjà plus nécessaires que jamais en raison des problèmes posés par le nouveau dimensionnement des services du fait de la fusion, sont à prendre bien en amont des périodes d'affluence massive du public.

La nouvelle direction départementale

Organigramme

Le projet d'organisation prévoit l'implantation du siège de la direction à Quimper (M. MONNERIE, AGFIP), ainsi que le pôle pilotage et ressources (Mlle PEUCAT, AFIP) et le pôle gestion fiscale (M. PICHEVIN, AFIP), le pôle gestion publique (M. COCHENNEC, AFIP) étant maintenu à Brest.

La nouvelle réorganisation a eu pour conséquence la suppression de la Recette des finances de Quimper, et des regroupements ou transferts d'activité :

- rapprochement SFDL-PFDL au sein du pôle gestion publique (dispositif transitoire maintenant les deux agents chargés de cette mission à la DSF de Quimper)
- pilotage du recouvrement de l'impôt des particuliers au sein du pôle gestion fiscale (maintien d'une antenne à Brest);
- maintien des agents de la Redevance à Brest et du service des Domaines en l'état ;
- transfert des activités ressources humaines, Budget et affaires immobilières et de la TG : transfert progressif).

Sur ces points M. MONNERIE a indiqué qu'il avait été décidé de maintenir les antennes, s'agissant, pour l'instant de la meilleure formule pour travailler. Par la suite on aviserait au fur et à mesure des départs en retraite.

Installations immobilières

Il a été décidé d'installer la DDFIP dans les locaux de l'actuelle Recette des finances, allée Couchouren à Quimper, le pôle gestion fiscale restant pour l'instant rue des Régulaires, dans l'attente de travaux à réaliser (réfection et extension) allée Couchouren.

Règles de vie quotidienne

A la suite du groupe de travail du 22 novembre, la DG a décidé de généraliser des nouvelles règles dès le 1^{er} janvier 2011, sur la base du choix individuel du module horaire, dans le cadre de dispositifs de plages fixes et variables déterminées par service.

En pratique, seuls sont appelés à se déterminer sur les plages horaires les services qui fonctionnaient selon des dispositifs non conformes à la note cadre. Cependant deux dispositifs horaires seulement sont proposés à ces services.

Par ailleurs, la note de la DG évoquant la possibilité d'adopter pour des services des obligations horaires sur 4,5 jours au lieu de 5 jours, nous avons demandé d'offrir aux agents qui le souhaiteraient, la possibilité d'opter également pour l'un des deux modules proposés sur la base d'obligations horaires réparties sur 4,5 jours.

Nous n'avons pas obtenu de réponse claire sur ce point.

Centre prélèvements service

Depuis 2008 le département du Finistère dispose d'une structure CPS basée à Brest, relais du CPS de Montpellier, ce CPS va devenir également relais de Strasbourg ce qui représente 10 emplois, 7 créations et

trois emplois pris sur le réseau. M. MONNERIE a souhaité disposer de ces effectifs supplémentaires au 1^{er} avril 2011.

M. MONNERIE espère avoir sur Brest un CPS de plein exercice regroupant 13 départements.

Sachant que ces personnels sont affectés réellement aux missions considérées 6 mois sur 12, les six autres mois de l'année, (de mars à juillet) ils sont affectés en équipe de remplacement en résidence, c'est à dire sur les postes de Brest, Brest banlieue, Saint Renan et Daoulas. Ces agents auront aussi vocation à aider la filière fiscale, notamment en soutien lors de la campagne IR.

En ce qui concerne l'ERD, il a indiqué que les agents de cette mission étaient répartis en deux équipes, l'une dans le sud Finistère, l'autre dans le Nord Finistère. Il a précisé se donner pour objectif d'ouvrir un groupe de travail pour tenir compte du zonage des services (3 zones).

Autres questions diverses évoquées à la faveur de CTP

Applications informatiques

AGORA

A la faveur de la fusion a été évoquée la généralisation progressive d'AGORA, alors que cette application fonctionne toujours mal en période de pointe, et qu'il est même demandé régulièrement aux agents de différer leurs demandes. De plus une note récente invitait les personnels à s'abstenir d'effectuer leurs demandes de remboursements de frais en décembre et de les reporter en janvier 2001. Mlle PEUCAT a indiqué que sur ce dernier point il ne s'agissait pas de problème d'application à proprement parler mais de dispositions résultant de la fin de l'exercice budgétaire.

Indisponibilités de certaines applications

Nous avons fait état des indisponibilités récurrentes de l'application ADELIE/ADONIS, du plateau TOSCANE fermé par séquences pour des raisons d'amélioration du service rendu à l'usager, les services devant pallier à ces dysfonctionnements et absorber les appels.

Expérimentation Contrôle fiscal

Nous avons fait état de la candidature du département pour l'expérimentation « le contrôle dans les règles de l'art » devant être menée en 2011. En réponse à nos interrogations, M.PICHEVIN a indiqué que le choix des départements n'était pas encore arrêté. Pour ce qui concerne le transfert d'un cadre B de l'ICE vers la brigade de Brest, il a ajouté que cela n'était pas en rapport avec l'expérimentation, mais qu'il s'agissait d'apporter un appui aux vérificateurs en liaison avec les services de programmation.

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales *Bulletin d'adhésion à remettre à Jean Paul CAM*

CGT Finances Publiques : Centre des Finances Publiques 8 rue Duquesne 29606 Brest Cedex ou au correspondant local

NOM : Prénom : Date de naissance : ...

Catégorie : Grade : Echelon : Indice : . Temps partiel :
..... %

Adresse administrative :

.....

Mel :

Date : .. / .. / .. Signature :